

COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024, À 19 H, À LA MAIRIE

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux**
 - 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires tenues les 8 octobre 2024 et 22 octobre 2024 et 29 octobre 2024
- 4. Rapport des comités**
- 5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer**
- 6. Correspondance**
- 7. Services municipaux**
 - 7.1 Administration**
 - 7.1.1 Mutualisation de deux secteurs municipaux – Nomination d'un directeur
 - 7.1.2 Cour municipale des Îles-de-la-Madeleine – Nomination au titre de greffière adjointe de cour
 - 7.2 Services administratifs et trésorerie**
 - 7.2.1 Dépôt du rapport sur les états comparatifs des revenus et dépenses
 - 7.3 Ressources humaines**
 - 7.3.1 Dépôt de la liste du mouvement de personnel
 - 7.4 Travaux publics**
 - 7.5 Sécurité publique**
 - 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme**
 - 7.6.1 Autorisation de signature – Entente de financement dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement
 - 7.6.2 Soutien financier – Carrefour jeunesse-emploi des Îles-de-la-Madeleine – Renouvellement de l'entente relative à la mise en œuvre de mesures liées aux actions de la Stratégie d'attraction des personnes pour l'année 2025
 - 7.7 Loisir, culture et vie communautaire**
 - 7.8 Infrastructures et bureau de projets**
 - 7.9 Réglementation municipale**
 - 7.9.1 Avis de motion – Règlement n° CM-2024-13 modifiant le Règlement n° CM-2024-03 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour les services municipaux et des factures diverses pour y prévoir des frais de chèque sans provision

7.9.2 Dépôt du projet de règlement – Règlement n° CM-2024-13 modifiant le Règlement n° CM-2024-03 relatif aux modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations pour les services municipaux et des factures diverses pour y prévoir des frais de chèque sans provision

8. Affaires diverses

9. Période de questions

10. Clôture de la séance